



## FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de révision : 10-juin-2016

Numéro de révision: 1

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

**Nom du produit** ALKYD URETHANE GLOSS PASTEL BASE  
**Code du produit** V200-85FR  
**Code produit Alternate** A20085  
**Classe de produit** PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT  
**Couleur** Tous  
**Utilisation recommandée** Peinture industrielle  
**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

**Fabriqué pour**  
Benjamin Moore & Cie Limitée  
8775, rue Keele  
Concord ON L4K 2N1  
Tél.: 1-800-361-5898  
corotechcoatings.ca

**Fabricant**  
Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél. : 800-225-5554  
corotechcoatings.com

**Numéro d'appel d'urgence**  
CANUTEC: 613-996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3
Physical hazard not otherwise classified	Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

Danger

### Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée  
Susceptible de provoquer le cancer  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Liquide et vapeurs inflammables  
Risque de combustion spontanée



Aspect liquide

Odeur distillat de pétrole

### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
Porter des gants de protection  
Ne pas respirer les poussières/fumées/brouillards/vapeurs/aérosols  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude, ne pas fumer  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
Immédiatement après utilisation, les chiffons, laines d'acier ou rebuts utilisés avec ce produit dans un contenant métallique hermétique rempli d'eau ou sécher à plat.

### Conseils de prudence - Réponse

En cas d'exposition prouvée ou suspectée consulter un médecin

#### Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée consulter un médecin  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau

#### Ingestion

En cas d'ingestion appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
NE PAS faire vomir

#### Incendie

En cas d'incendie utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée  
Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, mettre les chiffons dans l'eau ou les sécher à plat, puis les jeter.

### Autres informations

Aucun renseignement disponible

### 3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	% de Poids (max.)
Stoddard solvent	8052-41-3	10 - 30%
Titanium dioxide	13463-67-7	10 - 30%
Kaolin	1332-58-7	1 - 5%
Solvent naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	1 - 5%
Silica, amorphous	7631-86-9	1 - 5%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	1 - 5%
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	136-52-7	0.1 - 0.25%
Methyl ethyl ketoxime	96-29-7	0.1 - 0.25%
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%

### 4. PREMIERS SOINS

#### Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

#### Contact avec les yeux

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles contaminés tels que: chaussures.

#### Inhalation

Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.  
En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

#### Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

#### Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnelle.

#### Symptômes et Effets les Plus Importants

Peut causer une réaction cutanée allergique.

#### Avis aux médecins

Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Agents extincteurs appropriés

Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

<b>Équipement de protection individuelle pour les pompiers</b>	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
<b>Risques Spécifiques à la Substance Chimique</b>	Matériel combustible. Exposé au feu ou à une chaleur extrême, un contenant fermé peut éclater. Tenir loin de la chaleur et des sources d'allumage. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
<b>Sensibilité à l'impact Mécanique</b>	Non
<b>Sensibilité à la Ddécharge Statique</b>	Oui
<b>Données sur l'inflammabilité</b>	
Point d'éclair (°F)	104
Point d'éclair (°C)	40
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible

**NFPA**    **Santé:** 1    **Inflammabilité :** 2    **Instabilité:** 0    **Spécial :** Sans objet

#### Légende NFPA

0=Non dangereux  
1=Faible  
2=Modéré  
3=Élevé  
4=Sévère

*Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.*

*L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).*

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions personnelles</b>	Porter un équipement de protection individuelle. Éloigner de toute source d'allumage.
<b>Autres informations</b>	Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.
<b>Précautions environnementales</b>	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Endiguer. Étancher à l'aide de matières absorbantes inertes. Ramasser et déposer dans des contenants bien étiquetés. Nettoyer à fond les surfaces contaminées.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manutention

Utiliser uniquement dans un local doté d'un système approprié de ventilation par aspiration. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards vaporisés. Prendre les mesures préventives appropriées contre les décharges statiques. Pour prévenir l'allumage des vapeurs par une décharge d'électricité statique, toutes les pièces d'équipement métalliques doivent être mises à la terre. Tenir loin des flammes, des surfaces de chaleur et des sources d'allumage.

### Entreposage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

**DANGER** - Les chiffons, tampons de laine d'acier ou rebuts imbibés de ce produit peuvent s'enflammer spontanément s'ils ne sont pas éliminés correctement. Après usage, il faut donc les placer immédiatement dans un contenant métallique rempli d'eau et scellé.

### Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Stoddard solvant	100 ppm - TWA	100 ppm - TWA 572 mg/m <sup>3</sup> - TWA	290 mg/m <sup>3</sup> - TWA 580 mg/m <sup>3</sup> - STEL	525 mg/m <sup>3</sup> - TWA	100 ppm - TWAEV 525 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Titanium dioxide	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA 3 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Kaolin	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	5 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Ethyl benzene	20 ppm - TWA	100 ppm - TWA 434 mg/m <sup>3</sup> - TWA 125 ppm - STEL 543 mg/m <sup>3</sup> - STEL	20 ppm - TWA	20 ppm - TWA	100 ppm - TWAEV 434 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 125 ppm - STEV 543 mg/m <sup>3</sup> - STEV

#### Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

### Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Vêtements à manches longues et gants de protection.

**Protection respiratoire**

Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Aspect</b>	liquide
<b>Odeur</b>	distillat de pétrole
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité (lbs/gal)</b>	9.7 - 10.0
<b>Densité</b>	1.16 - 1.20
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité (cps)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>% solides en masse</b>	70 - 80
<b>% solides en volume</b>	50 - 60
<b>% volatiles en masse</b>	20 - 30
<b>% volatiles en volume</b>	40 - 50
<b>Teneur limite réglementaire en COV (g/l)</b>	< 340
<b>Point d'ébullition (°F)</b>	279
<b>Point d'ébullition (°C)</b>	137
<b>Point de congélation (°F)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point de congélation (°C)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair (°F)</b>	104
<b>Point d'éclair (°C)</b>	40
<b>Méthode de mesure du point d'éclair</b>	PMCC
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable
<b>Limite supérieure d'explosion:</b>	Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion:</b>	Non applicable
<b>Temp d'autoignition (°F)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Temp d'autoignition (°C)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition (°F)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Sans objet

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter	Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage.
Matières incompatibles	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit Informations sur les voies d'exposition probables

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

### Toxicité aiguë

### Renseignements sur le produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréversibles au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### **Contact avec les yeux**

### **Contact avec la peau**

Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite.

### **Inhalation**

En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.

### **Ingestion**

L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.

### **Sensibilisation:**

### **Effets neurologiques**

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Effets mutagènes**

Aucun renseignement disponible.

### **Effets sur la reproduction**

Aucun renseignement disponible.

### **Effets sur le développement**

Aucun renseignement disponible.

### **Effets sur les organes cibles**

Aucun renseignement disponible.

### **STOT - exposition unique**

Aucun renseignement disponible.

### **STOT - exposition répétée**

Aucun renseignement disponible.

### **Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible.

### **Risque d'aspiration**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux

poumons pouvant conduire à la mort.

**Mesures numériques de la toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	32074 mg/kg
ETAmél (cutané)	53432 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	134.8 mg/L

**Composant**

Stoddard solvent

LD50 oral : > 5,000 mg/kg (Rat)  
LD50 cutané : > 3160 mg/kg (Lapin)  
LC50 Inhalation (Vapeur) : > 6.1 mg/L (Rat)

Titanium dioxide

LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)

Kaolin

LD50 oral : > 5000 mg/kg (Rat)

Solvent naphtha, petroleum, light aromatic

LD50 oral : 8400 mg/kg (Rat)

Silica, amorphous

LD50 oral : > 5000 mg/kg (Rat)  
LD50 cutané : 2,000 mg/kg (Lapin)  
LC50 Inhalation (Poussière) : > 2 mg/L

1,2,4-Trimethylbenzene

LD50 oral : 5000 mg/kg (Rat)  
LC50 Inhalation (Vapeur) : 18000 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

Methyl ethyl ketoxime

LD50 oral : 930 mg/kg (Rat)  
LD50 cutané : 200 µL/kg (Lapin)  
LC50 Inhalation (Vapeur) : > 4.8 mg/L (Rat)

Ethyl benzene

LD50 oral : mg/kg (Rat)  
LD50 cutané : > mg/kg (Lapin)  
LC50 Inhalation (Vapeur) : mg/m<sup>3</sup> (Rat, 2 hr.)

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité**

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène .:

Nom chimique	CIRC	NTP
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	2B - Possible Human Carcinogen	
Ethyl benzene	2B - Possible Human Carcinogen	

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

• Le cobalt et les composés de cobalt sont considérés comme potentiellement cancérigènes pour l'humain par le CIRC (2B). Cependant, les données ne permettent pas d'établir clairement la cancérogénicité du cobalt et des



composés du cobalt pour l'humain.

### **Légende**

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP : National Toxicity Program

OSHA : Occupational Safety & Health Administration

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Effets écotoxicologiques**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

### **Renseignements sur le produit**

#### **Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

#### **Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Aucun renseignement disponible

#### **Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Aucun renseignement disponible

#### **Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

#### **Mobilité dans des milieux environnementaux**

Aucun renseignement disponible.

#### **Ozone**

Aucun renseignement disponible

### **Composant**

#### **Toxicité aiguë aux poissons**

##### Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

##### Methyl ethyl ketoxime

LC50: 48 mg/L (Crapet arlequin poisson-lune - 96 hr.)

##### Ethyl benzene

LC50: 12.1 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

#### **Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

##### Methyl ethyl ketoxime

CE50 (- UVA): 750 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

##### Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 1.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

#### **Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

##### Ethyl benzene

CE50 (- UVA): 4.6 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

#### Avertissement au sujet des contenants vides

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### TMD

Nom officiel d'expédition	Peinture
Classe de danger	3
N° ONU	UN1263
Groupe d'emballage	III
Désignation	UN1263, Paint, , 3, III

#### TDG Comment

Au Canada, les liquides inflammables de classe 3 peuvent être catégorisés comme non réglementés en matière de transport terrestre s'ils répondent aux exigences d'exemption générale TMD SOR/2008-34.

#### ICAO

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

#### IMDG / OMI

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis	Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada	Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

#### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

##### INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% de Poids (max.)</u>	<u>INRP - Sections 1-4</u>
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	1 - 5%	Listed
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	136-52-7	0.1 - 0.25%	Listed
Ethyl benzene	100-41-4	0.1 - 0.25%	Listed

##### INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% de Poids (max.)</u>	<u>INRP - Section 5</u>
Stoddard solvant	8052-41-3	10 - 30%	Listed
Solvant naphtha, petroleum, light aromatic	64742-95-6	1 - 5%	Listed
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	1 - 5%	Listed

### SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le HPC.

**HMIS - Santé: 1\* Inflammabilité : 2 Réactivité: 0 EPI : -**

#### **Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

*Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.*

*Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimales et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.*

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

[http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked\\_questions-questions\\_posees-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php) pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparée par** Service de Gestion des Produits  
Benjamin Moore & Co.  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
855-724-6802

**Date de révision :** 10-juin-2016  
**Cause de la révision** Non disponible

### Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de

l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE**